

CQP

Certificat de qualification professionnelle moniteur aviron

EFFECTIF : 15 personnes.

La FFA se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

PUBLIC : Formations réservées au public en possession du diplôme d'éducateur fédéral.

Les titulaires du diplôme d'entraîneur fédéral peuvent être allégés à leur demande de la 1^{ère} semaine de formation.

QU'EST-CE QUE LE CQP ?

Le CQP est un diplôme professionnel au même titre que les BP, DE ou DES.

La seule différence entre ces diplômes vient du fait que le CQP est délivré par la branche professionnelle (et par délégation par la FFA) et non par l'État.

PRÉROGATIVES D'EXERCICE :

Le CQP moniteur d'aviron permet d'encadrer l'aviron contre rémunération, en mer ou en rivière selon le permis bateau possédé.

Il permet d'encadrer en autonomie tout public, jusqu'à un 1^{er} niveau de compétition, à l'exclusion du public scolaire pendant le temps scolaire contraint.

Le volume horaire annuel de travail du titulaire du CQP est limité à 360 heures par an.

Le titulaire du CQP « moniteur d'aviron » encadre en autonomie, toutefois, la coordination pédagogique est assuré par un référent compétent dans le domaine de l'encadrement en aviron. Ce référent est titulaire d'une certification de niveau IV ou supérieur dans le secteur des activités nautiques. Le référent assure le conseil et l'accompagnement en cas de besoins des titulaires CQP dans la limite de 4 CQP par référent. Le référent n'est pas nécessairement présent sur le lieu d'exercice du titulaire du CQP.

Dans ce cas, il valide préalablement le programme d'actions et prévoit des réunions de suivi et de bilan.

LES PRÉ-REQUIS D'INSCRIPTION :

Les exigences préalables à l'entrée dans le processus de certification sont requises pour toutes les voies d'accès :

- Avoir 18 ans à la date de délivrance du CQP,
- Être titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option «côtière» ou option «eaux intérieures»,
- Être en possession d'une attestation de PSC1 ou d'un diplôme admis en équivalence,
- Être titulaire d'une attestation de réussite au test de 100 mètres nage libre départ plongé et de récupération d'un objet immergé à deux mètres de profondeur,
- Être capable de réaliser un test technique en skiff ou en solo mer permettant d'évaluer la compétence du candidat à embarquer, débarquer, se diriger et naviguer à différentes allures en respectant la maîtrise technique de son embarcation. Le brevet d'aviron d'or en skiff et le brevet d'aviron de mer en solo délivrés par la FFA sont admis en équivalence de ce test.



LA CERTIFICATION :

Différentes épreuves de certification (examen) sont intégrées dans les semaines de formation et pendant le stage en structure. Elles permettent de valider les 5 blocs de compétence du diplôme :

- BC* 1 :** Accueil des publics,
- BC 2 :** Encadrement des séances d'aviron,
- BC 3 :** Dynamisation de l'activité,
- BC 4 :** Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure,
- BC 5 :** Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident.

* BC = bloc de compétences

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE CQP CONSULTEZ LE SITE INTERNET DE LA FFA :

Espace club > Formation > Formation de cadres > Formations, diplômes professionnels et diplômes d'État > Certificat de qualification professionnelle "moniteur d'aviron"

OU CONTACTEZ LE SERVICE DE FORMATION DE LA FFA :

Erell LE MINEZ - erell.leminez@avironfrance.fr
Tél.01 45 14 26 57

DATES :

SESSION RIVIÈRE

- Module 1 : du 9 au 13/07/2018
 - Module 2 : du 6 au 07/09/2018
- LIEU : CREPS de Vichy

SESSION MER

- Module 1 : du 26 au 30/06/2018
- LIEU : La Seyne-sur-Mer
- Module 2 : du 6 au 08/09/2018
- LIEU : La Seyne-sur-Mer

DURÉE :

- 50 h en centre de formation
- 20 heures minimum en stage dans une structure affiliée de la FFA.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

30 jours avant le début du module à la FFA.

TARIFS :

Formation : 300€ (6€/h)
(M1 : 210€ - M2 : 90€)
Demi-pension : 75€
(M1 : 45€ - M2 : 30€)
Pension complète : 240€
(M1 : 170€ - M2 : 70€)

Certification :
(uniquement pour les candidats entraîneurs)
Frais d'examen : 50€
Hébergement : 30€
(Nuit - PDJ - Dejeuner)

ORGANISME

DE FORMATION :
FFA n° 11 94 05328 94
SIRET n° 784405821 00033

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Rivière
Gilles PURIER

Directeur technique national adjoint
gilles.purier@avironfrance.fr

Mer
Christophe PIALAT

Conseiller technique national
christophe.pialat@avironfrance.fr

DÉLIVRANCE DU CQP :

Le CQP peut être délivré :

- par VAE,
- par équivalence. Les titulaires du diplôme d'entraîneur fédéral délivré par la FFA avant le 27 août 2007 et en possession des pré-requis d'inscription obtiennent le CQP par équivalence,
- à la suite d'une formation.

LA FORMATION :

Cette formation est une formation spécifique, uniquement organisée pour les titulaires des diplômés fédéraux, éducateur ou entraîneur qui sont allégés d'un certain volume de formation. Elle se déroule en mer ou en rivière.

